

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

**27 Mars 2023**

**Début du Conseil 20 h**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

**Présents :** Ms, Mmes Jérôme SOURSAC, Gaëlle LAFARGUE, Hervé COUPELLIER, Nicolas VERDIER, Christian POZZA, Loïc REGHENAZ, Jean-Paul RUIZ, Luc CHRIST, Guillaume PINAR

**Absents excusés :** Benjamin FERRAN, Julien LAPEZE, Paul RUIZ

Stéphane GRAILHE donne tout pouvoir à Jérôme SOURSAC

Emilie LUC donne tout pouvoir à Nicolas VERDIER

Sylvie MAZET, donne tout pouvoir à Gaëlle LAFARGUE

Gaëlle LAFARGUE a été nommé secrétaire.

Convocations effectuées le : 20/03/2023

Date d'affichage : le 21/03/2023

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour, les statuts du SMAG, rajout accepté à l'unanimité.

M. Le Maire demande, à la suite de la lecture du compte rendu du conseil municipal du 27/02/2023, s'il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature du procès-verbal.

- **Délibération et vote pour l'acceptation du Compte Administratif Communal :**

Monsieur le Maire répond aux questions posées sur le fonctionnement et les investissements.

Dès la fin des explications et des sujets relatifs à cette délibération, Monsieur le Maire se retire et laisse procéder au vote

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 687 633,64	G 679 815,81
	Section d'investissement	B 97 379,37	H 112 668,91
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 356 417,90
	Report en section d'investissement (001)	D 51 648,92	J
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 836 661,93	= G+H+I+J 1 148 902,62
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 44 000,00	L
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 44 000,00	= K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 687 633,64	= G+I+K 1 036 233,71
	Section d'investissement	= B+D+F 193 028,29	= H+J+L 112 668,91
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 880 661,93	= G+H+I+J+K+L 1 148 902,62

Monsieur Christian POZZA préside la séance et passe au vote du compte administratif communal :

Pour : 11  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

- **Délibération et vote pour l'acceptation du Compte Administratif Assainissement :**

Monsieur le Maire répond aux questions posées sur le fonctionnement et les investissements.

Dès la fin des explications et des sujets relatifs à cette délibération, Monsieur le Maire se retire et laisse procéder au vote

Monsieur Christian POZZA préside la séance et passe au vote du compte administratif assainissement :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 11 434,24	G 26 892,36	G-A +15 458,12
	Section d'investissement	B 52 776,97	H 7 428,99	H-B -45 347,98
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 113 828,84	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 240 245,63	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 64 211,21	Q= G+H+I+J 388 395,82	= Q-P +324 184,61
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	
RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 11 434,24	= G+I+K 140 721,20	+129 286,96
	Section d'investissement	= B+D+F 52 776,97	= H+J+L 247 674,62	+194 897,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 64 211,21	= G+H+I+J+K+L 388 395,82	+324 184,61

Pour : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

- **Délibération et vote pour l'acceptation du Compte Administratif Lotissement Communal :**

Monsieur le Maire répond aux questions posées sur le fonctionnement et les investissements.

Dès la fin des explications et des sujets relatifs à cette délibération, Monsieur le Maire se retire et laisse procéder au vote

Monsieur Christian POZZA préside la séance et passe au vote du compte administratif lotissement communal :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 196 324,29	G 64 612,59
	Section d'investissement	B	H 196 324,29
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 383 601,20
	Report en section d'investissement (001)	D 595,29	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 196 919,58	= G+H+I+J 644 538,08
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 196 324,29	= G+I+K 448 213,79
	Section d'investissement	= B+D+F 595,29	= H+J+L 196 324,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 196 919,58	= G+H+I+J+K+L 644 538,08

Pour : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

- **Délibération vote approbation compte de gestion (M14, M49 et lotissement) :**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion de l'année 2022 présentés par Madame la Trésorière de Moissac.

Monsieur le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal.

- Approbation du compte de gestion du lotissement communal.

Après discussion, M. Le Maire procède au vote de ce compte.

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

- Approbation du compte de gestion communal.

Après discussion, M. Le Maire procède au vote de ce compte.

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

- Approbation du compte de gestion assainissement.

Après discussion, M. Le Maire procède au vote de ce compte.

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

- **Délibération et vote affectation des résultats des budgets M14, M49 et lotissement :**

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022, le conseil municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statue sur les affectations des résultats d'exploitation et d'investissement, et décide d'affecter le résultat.

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

- **Signature et convention de l'antenne SFR :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'opérateur SFR a été désigné par l'état pour l'implantation d'un pylône qui devra supporter les antennes de tous les opérateurs afin de résorber les zones blanches du secteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature d'une convention avec SFR et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'accord de principe.

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

- **Convention Enedis :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de convention avec Enedis pour le déplacement du transformateur situé à l'entrée du village (Grand rue du bourg)

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec Enedis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

- **Présentation du rapport des déchets 2021 du CTSG, délibération :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel pour l'année 2021 de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2224-17-1 ;

La Présidente de la Communauté de communes présente chaque année le rapport sur le prix et la qualité de ce service aux membres du conseil communautaire.

Par délibération du 26 janvier 2023, le conseil communautaire a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service – collecte, traitement et valorisation des déchets – pour l'année 2021 et

ce dernier a été transmis à l'ensemble des communes afin de le présenter à leur tour à leurs conseillers municipaux.

Après présentation du rapport déchets 2021, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir : prendre acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport :

Pour : **12**  
Abstention : **0**  
Contre : **0**

- **Point Ecole / Centre de loisirs :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'au conseil d'école du 21/03/2023, le passage à 4 jours a été voté à la majorité. 12 Pour- 6 Contre – 0 Abstention.  
La décision finale sera actée par le DASEN.

**La séance est levée à 22H06**

Date du prochain conseil municipal : **Mardi 12 Avril 2023 à 20 heures**

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
CHRIST Luc		PINAR Guillaume	
COUPELLIER Hervé		POZZA Christian	
FERRAN Benjamin	Absent	REGHENAZ Loïc	
GRAILHE Stéphane	Absent	RUIZ Jean-Paul	
LAFARGUE Gaëlle		RUIZ Paul	Absent
LAPEZE Julien	Absent	SOURSAC Jérôme	
LUC Emilie	Absente	VERDIER Nicolas	
MAZET Sylvie	Absente		